



La feuille *Villiatonne*

Journal Municipal - Commune de Villié-Morgon ♦ novembre 2010 - Numéro 8



SOMMAIRE

Editorial	2
Informations municipales	2
Environnement	4
Fleurissement	5
Spécial PLU	6
Environnement	7
Le Centre de Loisirs	8
Associations, animations	9
Les brèves des réunions du Conseil	10
Chronique Villiatonne	11
Agenda, Etat civil	12

Finances et Gestion

Dernière ligne droite avant la fin de cette année 2010...un petit bilan sur l'évolution des choses.

L'isolation de la salle des sports et le changement de son système de chauffage nécessités par l'inefficacité du système actuel et son coût de fonctionnement exorbitant sont repoussés. Le montant avoisine les 300.000€ HT. Mais il nous faut faire des choix.

La deuxième étude importante concerne l'aménagement du centre Bourg. Une procédure de MAPA (Marché à Procédure Adaptée) a été lancée afin de retenir un cabinet d'architecte pour la maîtrise d'œuvre du projet de la maison LARDET. Le cabinet retenu sera connu dans les 2 semaines à venir. Le projet s'est affiné et devrait donner naissance à une esplanade sous laquelle pourrait se trouver une bibliothèque, le tout coiffé d'un marché couvert. L'étude économique confiée à Olivier CUER prévoit un budget d'environ 800.000€ TTC.

Les travaux d'éclairage du château et du parc ont débuté début novembre.

La maîtrise d'œuvre de la réhabilitation des installations sportives mises à disposition des écoles a été confiée à la société A2C SPORT de Cercié. Un projet évolué verra donc le jour d'ici la fin de l'année.

Les travaux de rénovation de l'ancienne garderie vont débiter au 15 décembre, ce qui nous permettra de disposer d'un appartement de type F5 à la location. Un F2 rue Pasteur sera également libre à la location au 1er décembre.

Editorial

A l'occasion de cette nouvelle édition de la Feuille Villiatonne, il me paraît important de rappeler que les rubriques d'informations pratiques et utiles sont toujours ouvertes à tous, et en particulier aux associations du village, désireuses de communication.

Face à de nombreux secteurs en crise, toute l'équipe municipale s'évertue sans relâche à valoriser l'image de notre commune tout en préservant aussi la notoriété de son vignoble. Aussi, prochainement des démarrages de travaux auront lieu au sein du village.

Qu'ils soient petits ou grands, ce sont des témoins de notre histoire locale, il est très important pour nous d'entretenir et de préserver notre patrimoine pour en faire profiter les générations futures.

Dans l'attente de nous retrouver le vendredi 7 janvier 2011, à l'occasion des vœux de la municipalité afin d'évoquer projets et réalisations, je vous souhaite à tous, beaucoup de bonheur et d'excellentes fêtes de fin d'année.

Pierre Savoye, Maire

La commune a fait l'acquisition d'un tractopelle (équipé d'une balayeuse) pour la somme de 79.000€ TTC ; le travail de nos employés communaux s'en trouvera facilité, plus efficace, et cela nous évitera la location de ce même matériel auprès d'un prestataire de services. La livraison est prévue pour décembre.

Au niveau sécurité, des ralentisseurs vont être installés prochainement à Saint-Joseph.

Pour revenir sur l'œuvre "Saint Joseph et l'enfant Jésus" qui doit être restaurée avant de retrouver sa place dans l'église de Villié-Morgon, signalons qu'environ 50% des 13.000€ ont été réunis, nous faisons donc toujours appel à tous les généreux donateurs.

Enfin sujet brûlant de ces dernières semaines, la loi de finances 2011 prévoyait un transfert de la part départementale de la taxe d'habitation sur la commune ; du fait d'une politique d'abattement plus favorable pour le Département du Rhône que celle du bloc communal, ce transfert pouvait occasionner un impact sur le niveau des ressources budgétaires de la commune et de la pression fiscale appliquée aux ménages (pour la conservation des ressources de la commune certains foyers auraient vu leur taxe d'habitation augmenter de 30 à 40% !!!) ; heureusement le gouvernement va proposer par voie d'amendement à la loi de finances 2011, un mécanisme d'ajustement afin de corriger les effets négatifs — sur la commune et les contribuables — du transfert de la part départementale de la taxe d'habitation sur la commune de Villié-Morgon. Je ne manquerai pas de vous apporter, le moment voulu, les précisions opportunes.

Voilà brièvement exposée l'évolution de nos orientations budgétaires. Espérant répondre à vos attentes, nous vous souhaitons bonne lecture de cette édition de la Feuille Villiatonne.

Frédéric Dautun et l'équipe de la commission finances

Prédiction

La Foire du 11 novembre, édition 2010, n'a pas encore eu lieu à l'heure où j'écris, et pourtant je pense pouvoir prédire qu'elle sera, encore plus que l'an dernier, un non-événement. Les marchands sont de moins en moins nombreux (8 demandes d'emplacement !). Les gens vont plutôt aller à Chénelette, et en plus il va pleuvoir !

Quelques bonnes volontés, trop peu nombreuses, ont tenté, sans trop de succès pour l'instant, de mettre sur pied un Comité des Fêtes pour la sauver.

Faut-il repenser complètement cette Foire, changer la date, la supprimer ? Vous avez des idées, venez les partager dans la bonne humeur à la

**Réunion du Comité des Fêtes,
Vendredi 3 décembre, 18h30, Salle des Boules**

Franck Perek

Urbanisme

TRAVAUX ET SECURITE

Après avoir sécurisé la sortie du collège et du multi-accueil avec des ralentisseurs, le conseil municipal a décidé de faire de même pour Saint Joseph et la rue Ronsard.

Saint Joseph

Deux ralentisseurs type « Coussins Berlinois » vont être installés à chaque entrée du Hameau de Saint Joseph, avec (et c'est obligatoire) la mise en place d'une zone limitée à 30 km/h.

Ainsi, nous pensons que les élèves de l'école St Joseph et les habitants seront protégés de la vitesse excessive de certains véhicules.

Rue Ronsard (Route de Chiroubles)

Afin de ne pas multiplier les ralentisseurs, le Conseil a décidé, pour réduire la vitesse à cet endroit, d'installer un rétrécissement avec priorité de passage aux véhicules à moteur montants (équivalent à celui mis en place à la sortie du bourg, route de Fleurie). L'avantage de cette solution, est que l'installation est modifiable, en cas de besoin, et surtout son coût est inférieur aux autres types de ralentisseurs.

Les Marcellins

Suite à des problèmes de sécurité dus à la vitesse, le Conseil a décidé de réglementer la vitesse à 50 km/h dans le hameau des Marcellins sur la voie communale reliant la départementale Villié Morgon-Belleville à la station d'épuration.

VOIRIE

Comme chaque année, la Communauté de Communes va mettre à disposition une somme permettant à la municipalité d'entreprendre des travaux sur les voies communales.

La Commission Voirie vient d'établir une liste des voies à restaurer, celle-ci sera budgétée.

Information

Une boîte aux lettres a été installée sur la place de l'église, à côté de la cabine téléphonique ; elle remplace celle qui était sur la Maison du Gaulois et qui n'était plus conforme aux normes de la poste.

Les travaux seront effectués en 2011 selon leur caractère d'urgence sans toutefois dépasser l'enveloppe attribuée par la CCRB.

Nous rappelons que le demi-tour des tracteurs sur les voies publiques est interdit, la Communauté de Communes nous ayant une nouvelle fois demandé d'appliquer ce règlement avant réfection des chaussées.

Pour tous travaux effectués, les riverains (exploitants et propriétaires) seront prévenus afin qu'ils puissent préparer une bande de terrain, si possible enherbée, entre les parcelles et la voirie. Aussi, nous vous remercions par avance de votre collaboration.

PLU

Notre plan d'occupation des sols arrivant à la fin de sa vie, le Conseil Municipal a décidé la mise en place du PLU : Plan Local d'Urbanisme.

Une première réunion a eu lieu en septembre dernier durant laquelle le Cabinet d'Etudes nous a expliqué les grandes lignes à suivre pour ce projet. Ce n'est que le début d'un travail qui s'avère long (environ 3 ans) difficile et complexe. Voir pages spéciales page 6.

Pour la commission Voirie et Urbanisme, Thierry Lamure

Rappels

Pour les amis des chiens, lors de la promenade, bien penser à utiliser les sacs mis à disposition dans les canisettes, ou partir de chez soi avec un sac plastique dans la poche afin de respecter les trottoirs, notamment rue de la poste, les allées et les pelouses du parc.

Aucun déchet vert ou de quelque nature que ce soit ne doit être déposé au bord des chemins, surtout lorsque les marcheurs les découvrent sur les sentiers communaux ou sur le sentier Victor qui accueillent de plus en plus de touristes.

La déchèterie a de nouveaux horaires :

Mardi après-midi de 14h à 18h

Jeudi matin de 8h à 12h et après-midi de 14h à 18h

Samedi de 8h à 12h

Pour les autres communes des fiches horaires sont à votre disposition au secrétariat de la mairie.

Villié-Morgon : un village fleuri



Pour la deuxième année, Villié-Morgon a participé aux villes et villages fleuris. Le jury est passé le 7 juillet. Nous avons eu le résultat il y a quelques jours seulement, résultat très encourageant car nous avons obtenu des notes supérieures à l'an dernier et de très bonnes appréciations : « fleurissement varié et de qualité avec des spécificités : topiaires, bisannuelles, massifs, plates-bandes et jardinières marient les fleurs avec harmonie mettant en valeur les bâtiments communaux ». Merci aux bénévoles et aux employés communaux pour tout le travail accompli avec dynamisme et à leur volonté de progresser, merci aux personnes qui nous ont offert des boutures : nous en acceptons encore.

Cet été, pendant les vacances du personnel et malgré l'embauche d'un jeune saisonnier, nous avons eu fort à faire avec l'arrosage et l'entretien des fleurs. Nous encourageons toutes les bonnes volontés à nous rejoindre afin que notre village soit toujours aussi bien fleuri et accueillant pour les touristes.

Voici quelques beaux massifs de l'été 2010.



Concours des maisons fleuries

Le 4 août, nos voisins de Chiroubles, Quincié et Juliéas accompagnés de Suzette, Eliane et Bernard ont parcouru le village pour noter les commerces et maisons participant au concours du fleurissement communal.



Pour la deuxième année consécutive ce sont : Brigitte et Maurice Petit qui se voit attribuer le 1er prix. Sur le podium aussi : Marie-Laure et Claude Merle 2ème prix, Jeanne Guérin et Pierre Bricage 3ème prix suivis de :

4ème prix : Suzette Loron et Bernard Bonnat

5ème prix : Françoise et Bernard Donzel

6ème prix : Marie-Pierre et Michel Dufour

7ème prix : Mireille et Régis Foillard



8ème prix : Paulette et Roland Lacouture

9ème prix : Jeannine et André Monnet

10ème prix : Marie-Louise Descombes

11ème prix : Nicole et Pierre Savoye

12ème prix : Marcelle et Georges Gauthier

13ème prix : Nicole et René Desmules

14ème prix : Tina et Tonio Pocchi

15ème prix : Geneviève et René Bas

Voilà la liste des 15 premiers sur un total de 28 maisons.

En ce qui concerne les commerçants, Alain et Eliane Pralus, qui sont de nouveau classés après 3 ans réglementaires d'interruption, reprennent le flambeau : ils obtiennent le 1er prix .



2ème prix : Maison de retraite l'Alouette

3ème prix : Pharmacie Calot

4ème prix : Hôtel-Restaurant le Villon

5ème prix : Auberge du Col du Truges

6ème prix : Relais des Caveaux

7ème prix : Hôtel-Restaurant l'Atelier du Cuisinier

8ème prix : Boulangerie Nuzillat.

Félicitations à tous pour la qualité du fleurissement et pour votre contribution à l'embellissement du village. La remise des prix aura lieu lors de la cérémonie des vœux du maire et du conseil le 7 janvier 2011.

Pour la commission environnement : Suzette Loron

PLU ? Vous avez dit PLU ?

Notre Plan d'Occupation des Sols, ou POS, arrive au terme de sa validité. La loi a supprimé le POS au profit d'un autre document qui s'inscrit dans l'évolution de la législation sur l'urbanisme : le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Thierry Lamure l'évoquait page 3, nous nous mettons en ordre de marche pour établir le PLU de notre commune. C'est un projet important et complexe qui devrait prendre 3 ans. Les Villiatons seront consultés dans les différentes étapes de son élaboration, comme l'exige la loi. Nous vous informerons aussi de façon régulière de l'avancement dans ces pages.

Nous nous proposons dans cet article, qui est le premier d'une longue série, d'exposer le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit le PLU, et les objectifs et contraintes imposés par celui-ci.

Le cadre réglementaire de l'urbanisme

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13/12/2000, dite loi SRU, a mis en avant de nouveaux incontournables à prendre en compte dans les projets d'urbanisme. Le plus connu du public est l'obligation faite aux communes de plus de 3500 habitants d'avoir au moins 20% de logements sociaux. Ceci n'est qu'un aspect de cette loi qui a des impacts dans cinq domaines :

- la mixité sociale, avec le fameux article 55 qui justement traite des logements sociaux,
- les transports avec une philosophie tendant à réduire l'«invasion» de l'automobile dans les zones convenablement desservies par les transports en commun,
- les bailleurs sociaux (HLM, OPAC,...) dont les missions sont redéfinies et étendues,
- le droit civil, concernant les ventes et baux immobiliers,
- et enfin, et c'est ce qui nous intéresse ici, le **droit de l'urbanisme**.

Dans ce dernier domaine, elle prévoit :

- le remplacement des Schémas Directeurs (SD) par les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
- le remplacement des Plans d'Occupation des Sols (POS) par les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ;
- dans le cadre d'une démarche de développement durable, **l'incitation à réduire la consommation des espaces non urbanisés et la périurbanisation, en favorisant la densification raisonnée des espaces déjà urbanisés.**

Le SCoT du Pays Beaujolais a été signé en 2009, et il appartient aux communes d'établir leur PLU en cohérence avec celui-ci. Villié-Morgon est classée dans le SCoT en zone agricole stratégique de par son classement en Cru. Ce point particulier impose des contraintes sur l'urbanisme de notre commune, avec trois objectifs :

- un développement urbain maîtrisé,
- la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières,



L'actuelle Maison Lardet, qui va être abattue pour laisser place à un projet d'aménagement du centre bourg

- la protection des espaces naturels et des paysages.

En résumé, tout le cadre réglementaire oblige les communes à gérer leur urbanisme et donc à concevoir leur PLU de façon à faire **une utilisation économe et équilibrée des espaces**.

Dernièrement, la loi Grenelle 1, visant à limiter le réchauffement climatique, impose à l'urbanisme des contraintes nouvelles dans le domaine :

- des transports, avec le développement **prioritaire** des pôles urbains déjà desservis par les transports en commun, et la favorisation, par les infrastructures, des déplacements piétons ou cyclistes ;
- de la construction, avec la mise en place progressive de la norme BBC : Bâtiment Basse Consommation, consommant, pour son chauffage, moins de 50 kWh par an et par m². Ainsi une maison de 120m² ne devra pas consommer plus 6 000 kWh par an. Jetez un coup d'œil à votre facture d'énergie, vous vous rendrez compte que nos maisons actuelles en sont loin ! Les matériaux, technologies, et modes de construction vont devoir changer, et donc l'aspect de nos maisons et de l'habitat aussi.

Vous le voyez, la loi vise à protéger l'espace et l'environnement, en densifiant de façon raisonnée les pôles urbains déjà équipés d'infrastructures et de transports en commun, et en limitant l'étalement de l'habitat rural.

Le PLU

Notre commune se met donc en mouvement pour établir son PLU. Cette démarche va nous prendre, nous l'avons dit, environ 3 ans, en plusieurs étapes dans lesquelles les Villiatons seront consultés, avant d'aboutir au document final.

Celui-ci doit comporter 5 parties :

- le Rapport de présentation
- le Projet d'Aménagement et de développement Urbain (PADD). C'est la grande nouveauté par rapport au POS. Il définit la politique et les grandes décisions d'orientation qui vont servir de ligne directrice au PLU
- les Orientations d'aménagement

- le Document graphique (la carte de la commune représentant les différentes zones et infrastructures), assez similaire à celle du POS
- le Règlement définissant les règles d'urbanisme et de construction de la commune pour chacune des zones, lui aussi similaire à celui du POS.

La première étape va donc être de définir le PADD de la commune.

Il décrit la vision et la volonté que nous avons pour notre développement urbain, avec comme grandes lignes obligatoires :

- l'articulation de l'urbanisation avec les enjeux de mobilité (circulation, transports),
- la gestion économe de l'espace,
- la cohésion et la mixité sociale et générationnelle,
- la préservation et la favorisation de l'environnement : faune, flore, gestion des déchets, assainissement,
- la prise en compte des risques (inondations par exemple) et la limitation des nuisances : le territoire de la commune comporte des zones classées en risques moyens et faibles d'ordre géologique (glissements de terrain),
- la promotion d'une économie soutenable, avec l'étude des besoins prévisibles en équipement (assainissement, réseaux,

écoles, services) selon l'évolution de la commune et surtout de leur financement.

Nous allons commencer par un « état des lieux » de l'urbanisme de notre commune au regard du cadre réglementaire décrit plus haut.

Le PLU doit définir 4 zones : U (Urbanisée), AU (A Urbaniser), A (Agricole), N (Nature). Déjà des contraintes majeures apparaissent : la zone A, contrairement à son équivalent dans l'ancien POS, est **totalemment non constructible**, et les zones U et AU seront contraintes par le SCoT qui **limite le nombre de logements nouveaux** sur la commune pour les vingt prochaines années.

Tenez vous informés...

Vous le voyez, ce PLU en projet est d'une importance plus que majeure pour l'évolution de notre village dans les années à venir. Nous vous ferons part régulièrement de son avancement, de ses complexes enjeux et des décisions que nous serons amenés à prendre. Nous souhaitons impliquer les Villiatons dans cette réflexion. Aussi tenez vous informés, venez nombreux aux différentes réunions publiques afin que ce projet soit mené dans la transparence et la concertation la plus complète.

C'est avant tout votre projet...

Pour le Conseil Municipal, Franck PEREK



Le Hameau de Morgon : cette forme d'habitat sera-elle encore possible avec les nouvelles lois sur l'urbanisme?

Les Mercredis Citoyens au centre de loisirs



C'était une journée très conviviale, amusante et éducative.

Les actuels cyclistes et futurs automobilistes sont prêts à être autonomes sur les routes de nos villages!

Cet atelier s'inscrit dans le cadre de nos mercredis citoyens, projet soutenu par le Conseil Régional. Nous avons déjà mené plusieurs actions sur ce thème mais aussi sur les discriminations, la solidarité, la nutrition, le développement durable, etc.



Les mercredis aux p'tits Sou liés, on s'amuse en apprenant à être citoyen !

Une piste ludique de sécurité routière aux p'tits Sou liés : exceptionnel !!

Patrick Coindoz de l'auto-école Patrick à Lissieu est venu mercredi dernier avec plein de voitures à pédales qui ont régalé les petits et les grands. Un grand circuit de routes et de panneaux a été installé en extérieur, comme « pour de vrai ».

Nous avons découvert les panneaux importants du code de la route, appris à respecter les autres, à être prudents.

Puis fini la rigolade, il a fallu passer son permis de « bien se conduire ».

Chacun son rôle, on a regardé les attitudes de chacun, écouté les conseils du professionnel, et essayé de les appliquer.



Tarif journalier au centre de loisirs 18.50€ (repas, goûter, activités comprises). Aides des communes, de la CAF et de la MSA.

Renseignements et inscriptions :

Aurélié Saadi
06 29 70 59 46



Concert de trompette à l'église



Le trompette **Jean-Claude Borelly**, dans le cadre de sa tournée de concerts dans les cathédrales et églises, donnera un concert dans l'église Saint Vincent de Villié-Morgon le **Dimanche 19 décembre à 16h00**.

Gospels, morceaux classiques, musiques de films et grands succès composent le programme d'une extraordinaire soirée à ne pas manquer.

Billetterie à la Mairie, au tabac-presse Leluc et sur place avant le concert.

Atelier Cord'Amie

Cord'Amie a repris ses activités le 24 septembre salle des Cèdres à Villié Morgon. Les répétitions ont lieu, comme les années passées, tous les quinze jours et les horaires restent inchangés : de 19 H à 19 H 45 pour l'atelier Mini Cord'Amie et de 20 H à 21 H pour l'atelier Cord'Amie.

Les inscriptions sont possibles pour les enfants de plus de 6 ans et à partir de la 3ème année de pratique instrumentale (violon, alto, violoncelle).

Quant à l'atelier Cord'Amie, il s'adresse à tous les musiciens à cordes de plus de 15 ans et ayant au moins 3 ou 4 années de pratique instrumentale.

Les personnes intéressées peuvent se présenter lors d'une répétition ou bien contacter :

Mme Nathalie Froget Lapalu, Directrice musicale

Tél : 04/74/03/31/48

Mail : froget.lapalu@wanadoo.fr ou

Mme Michèle Laut, Présidente

Tél : 04/74/04/21/99

Mail : j.laut@laposte.net

Club du Temps libre



Cela fait un an que le club du Temps Libre s'est créé. Depuis il a pris sa vitesse de croisière. Les responsables du club sont très satisfaits de l'ambiance qui règne entre adhérents.

En plus des rencontres des deux mardis par mois, nous sommes allés visiter le musée de la chaussure à Romans et le Palais du Facteur Cheval à Haute-rive. Il y a eu la confection de 2000 fleurs pour la décoration des vitrines des commerçants (NDLR : pour le week-end beaujolais, course cyclo sportive).

En Juillet, Jacky Grolet nous a reçus dans son auberge pour déguster de très bonnes grenouilles. Dernièrement un concours de belote a été organisé, les participants n'étaient pas très nombreux mais plusieurs personnes des villages environnants étaient venus, cela nous a permis de nous faire connaître.

Merci à toutes les personnes qui croient en ce Club et qui se manifestent par la confection de gâteaux, ou par leur présence régulière autour des tables de jeux de cartes, rummikub, scrabble, etc.

La présidente et son équipe

Séance du 7 juillet

Subventions

Monsieur DAUTUN explique que les Communes doivent contribuer aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat comme l'indique la réforme apportée par l'article 89 de la loi du 13 août 2004.

Le coût réactualisé dans les écoles publiques de Villié-Morgon est de 672.48€ par élève et par an. Il propose que cette somme serve de base pour 3 ans pour la subvention donnée à l'Ecole Saint Joseph.

Sur 2011 il conviendra de faire un rattrapage pour l'année 2008/2009 soit un montant de 2 151.94€. L'échéancier proposé est le suivant :

Février 2011 : 5 000€

Juin 2011 : 5 000€

Décembre 2011 : solde de la subvention

Travaux et projets

Monsieur COHEN informe le conseil municipal que le cabinet A2C Sports a été retenu pour le projet de réhabilitation des installations sportives aux abords du collège.

Monsieur LAMURE informe le conseil municipal que le cabinet AUA Céline GRIEU a été retenu pour le projet d'élaboration du P.L.U.

Séance du 21 juillet

Contrat de fourniture de repas à la cantine scolaire.

Le contrat de RPC (Restaurant Pour Collectivités) pour la fourniture de repas au restaurant scolaire pour les élèves de la maternelle et du primaire, est renouvelé pour l'année scolaire 2010-2011. Le prix unitaire facturé à la commune reste inchangé soit 2.50 €.

Monsieur DAUTUN propose au Conseil Municipal d'augmenter le prix du repas à la cantine scolaire de 0.05 euros, soit le repas au prix de 3.15€ à compter du 1er septembre 2010. Ce prix, outre le coût du repas, couvre en partie les frais de personnel de service, surveillance et nettoyage ainsi que les frais de fonctionnement de la cantine.

Dénomination d'une voie publique

Monsieur DAUTUN informe le conseil municipal qu'il convient de donner un nom à une voie publique reliant la voie communale n°10 Montée des Gaudets à la voie communale n°202 (vers Morgon par le Py)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la dénomination « Montée du Py ». Cette information sera notamment communiquée aux services de la poste.

Travaux et projets

Monsieur LAMURE informe le conseil municipal que le chemin du gros chêne s'est en partie effondré dans la rivière. Mr BENAS de la CCRB monte un dossier auprès de la police de

l'eau car les travaux vont toucher les berges de la rivière. Les travaux de reconstruction du chemin ne pourront débuter que lorsque nous aurons l'accord de la police de l'eau.

Monsieur LAMURE informe le conseil municipal qu'il a rencontré Mr NOURDIN de la DDT afin de voir les possibilités de circulation et d'aménagement de la RD 18.

Monsieur DAUTUN donne lecture au conseil municipal d'un devis concernant l'acquisition d'un bac à livres ainsi qu'un assortiment de salon pour la bibliothèque. Le devis s'élève à la somme de 560.30€ TTC. Le conseil municipal donne son accord.

Séance du 1er septembre

Subventions

Monsieur DAUTUN informe le conseil municipal qu'il convient de verser une subvention au centre de loisirs « les p'tits sou liés » conformément à la délibération n° 33/2010 en date du 14 avril 2010. Le montant est de 6 756€ détaillé comme suit : 1 689 journées fréquentées par les enfants villiations à 4€ par jour.

Monsieur DAUTUN propose au conseil municipal de verser une subvention au Cru Morgon afin de prendre en charge le feu d'artifice du 14 juillet. Après délibération, le conseil municipal unanime, décide de verser une subvention d'un montant de 1 621.82€ au Cru Morgon

Monsieur DAUTUN donne lecture du courrier de la Paroisse de la Trinité qui confirme que la paroisse s'engage pour la moitié du coût de restauration du tableau (soit 6 500€). Mr SAVOYE prendra contact avec la paroisse afin d'obtenir quelques précisions. Le conseil municipal prendra une décision lors d'une prochaine réunion du conseil.

Travaux et Projets

Monsieur DAUTUN expose au conseil municipal qu'il convient de lancer une procédure de MAPA afin de retenir un cabinet d'architecte pour la maîtrise d'œuvre du projet de la maison LARDET.

Questions diverses

Monsieur SAVOYE informe le conseil municipal qu'en accord avec le Cru Morgon, la cour d'honneur du château sera éventuellement utilisée par les locataires de la salle du caveau afin de faire leur vin d'honneur à l'occasion d'un mariage. La commune reste prioritaire pour l'utilisation de la cour du château.

La Tyrolienne



La tyrolienne a été inaugurée le 14 juillet et tout l'été ce nouveau jeu a eu beaucoup de succès. Il y avait parfois des embouteillages sur la plateforme pour accéder au siège qui vous transporte à l'autre bout du terrain à toute vitesse, avec un effet rebond à l'arrivée qui surprend et enchante les jeunes passagers.

Depuis la période des vendanges le siège a été enlevé pour que des travaux paysagers puissent être faits et rendre ce lieu du parc encore plus agréable.

La tyrolienne sera remise en service lorsque la pelouse sera bien enracinée, c'est-à-dire aux beaux jours du printemps.

Pour la commission environnement : Suzette Loron



Cinq Villiatons en visite en République Tchèque



Du 17 au 24 juillet, pour la seizième rencontre internationale de jeunes « Un monde d'Amis », 5 villiatons âgés de 15 à 17 ans et leur accompagnatrice ont retrouvé des jeunes d'Allemagne, Italie, Pologne, Pays

Bas, Lituanie, Slovaquie à Rymarov, en République Tchèque.

Rymarov est une ville de 4000 habitants au sud-est du pays, près de la frontière polonaise. Ils ont eu de multiples activités dans une bio-ferme, nettoyage d'une forêt et réalisation d'un livre de cuisine internationale.

Un séjour qui laisse des souvenirs.

Marie-Eliane MICHEL

marie-elianemichelgr@orange.fr



GYM DETENTE

Les cours de Gym Détente ont repris à la salle des sports chaque mardi soir de 19h à 20h. C'est de la gymnastique douce que chacun peut pratiquer en toute sécurité. La bonne humeur règne, aussi, si vous voulez vous détendre et rester en pleine forme, vous pouvez venir nous rejoindre et assister à un ou deux cours sans engagement.

Pour plus de renseignements vous pouvez téléphoner aux heures des repas aux personnes suivantes : Suzette Loron 04 74 69 12 34, Marie-Eliane Michel 04 74 04 20 60, Corinne Flache 04 74 04 26 70.

Agenda

Novembre

- Vendredi 12 **One man show de René Lebon**
Salle des fêtes
- Samedi 20 **Sorcières et autres diableries**, proposé
par l'Heure du Conte.
Bibliothèque, 11h00

Décembre

- Samedi 4 **Concert chorale : In Vino Musica**
Salle des fêtes
15h00 Spectacle enfants avec Guignol
20h30 Concert tout public
- Dimanche 5 **Concert chorale : In Vino Musica**
Salle des fêtes,
15h00 Concert tout public
- Mardi 7 Vente de crêpes et marrons, Amicale
des Commerçants, Place Baudelaire
- Vendredi 10 **Ecole de musique**, salle des fêtes
- Samedi 11 **Vente d'huîtres et de sapins** du Sou
des Ecoles.
- Mercredi 15 **Arbre de Noël** de la Halte Garderie
Salle des fêtes
- Jeudi 16 **Cinéma Mobile**
Salle des fêtes
- Vendredi 17 **Arbre de Noël** de l'Ecole Saint-Joseph
Salle des fêtes
- Samedi 18 **Contes en Fêtes**, proposés par l'Heure
du Conte, en musique
Bibliothèque, 11h00.
- Dimanche 19 **Loto du Comité d'Entraide**
Salle des fêtes
Concert Jean-Claude Borelly
Eglise Saint Vincent, 16h00
Billetterie en Mairie ou au tabac-presse
Leluc, et sur place avant le concert

Janvier

- Vendredi 7 **Vœux du Maire**, salle des fêtes, 19h00
- Samedi 8 **Passage du Flambeau**, salle des fêtes
- Dimanche 16 **Concours de Belote** du Basket
Salle des fêtes
- Dimanche 30 **Loto de l'Harmonie**, salle des fêtes

Etat Civil

Naissances

- 8 juillet 2010 Jules Gabriel BRUNEL
- 29 juillet 2010 Maxence BOUGRESSI
- 10 septembre 2010 Amélie FONTANNE--RECOUDES
- 2 octobre 2010 Hanaé JANDA
- 9 octobre 2010 Evan Nolan BERARD
- 16 octobre 2010 Kassime Mohamed TOUNEKTI

Mariages

- Marina Elisa RODRIGUEZ & Kévin GOURLAND
Le 10 juillet 2010
- Angélique DOS SANTOS & Anthony CHARVET
Le 24 juillet 2010
- Laurence ANTOINE & Charly THEVENET
Le 24 juillet 2010
- Marlène PABA & Jean-Paul BERGERON
Le 24 juillet 2010
- Céline REVILLON & Sylvain Gérard LACOQUE
Le 14 août 2010
- Virginie PERANI & Arnaud PAIRE
Le 18 septembre 2010
- Lidwine Marie Martine REDERSTORFF & Xavier Dominique
Pierre-Marie MILLIAT
Le 2 octobre 2010
- Sam Bun Emilie BITH & Jacques Yves POURCHER
Le 9 octobre 2010
- Josiane DESPLANCHES & Eric Paul Louis CONTAMIN
Le 25 octobre 2010
- Aurélié BOULAND & Sylvain RINGUET
Le 30 octobre 2010
- Isabelle GINET & Cédric FOREST
Le 30 octobre 2010

Décès

- 3 juillet 2010 Lahouari BENAMEY
- 28 septembre 2010 Odette Marie Berthe CONDEMINE veuve
VERNUS
- 11 octobre 2010 Marcel LAPIERRE
- 27 octobre 2010 Jules Victor Charles JENNY
- 29 octobre 2010 Michel CHAVY